

I. PREAMBULE

1. Click and Trust porte une Autorité de Certification « Mercantéo 2 » habilitée, à ce titre, à délivrer, à renouveler, et à révoquer des certificats numériques.
2. Click and Trust propose aux Clients un Service de certification numérique permettant de sécuriser les transactions et les communications sur Internet, en garantissant leur authenticité, intégrité et confidentialité.
3. Les certificats émis par Click and Trust permettent également aux Clients de signer des formulaires sécurisés, permettant d'effectuer des transactions à distance ou d'adresser des messages via des Services Tiers.
4. Le Client déclare être parfaitement informé de l'ensemble des fonctionnalités du Service, du caractère novateur de celui-ci, et des aléas et risques liés à l'Internet, des limites inhérentes à l'utilisation du réseau Internet ainsi que des contraintes réglementaires relatives à la preuve et la certification numérique.

II. DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes, les termes et expressions suivantes ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

« Autorité de Certification »

Entité responsable notamment de la génération, du renouvellement et de la révocation des Certificats Mercantéo 2, suivant les engagements figurant dans la Politique de Certification Mercantéo 2.

« Administrateur de Certificat »

Personne mandatée par le Client, visée au formulaire de demande de Certificat, afin d'être l'interlocuteur de Click and Trust pour la gestion des Certificats des Utilisateurs, de leurs mises en place, de leurs révocations et de leurs renouvellements. Toute opération effectuée par l'Administrateur de Certificat et/ou les Utilisateurs engage le Client. Les fonctions et le rôle de l'Administrateur de Certificat sont définis dans les Annexes Techniques du Contrat. L'Administrateur de Certificat doit se conformer à ses obligations dans le respect de la Politique de Certification.

« Carte à puce »

Support plastique respectant les standards et normes en vigueur, nationaux et internationaux, équipé d'un microcircuit et/ou d'un microprocesseur nécessitant l'utilisation d'un Code Pin.

« Certificat »

Désigne l'identité numérique délivrée par Click and Trust à une personne physique dûment désignée par le Client et agissant au nom et pour le compte du Client. Le Certificat dont les caractéristiques sont décrites dans la Politique de Certification lie la signature au signataire.

« Certificat Secondaire »

Certificat porté par un Utilisateur désigné par l'Administrateur.

« Clé USB »

Clé contenant une puce respectant les standards et normes en vigueur, nationaux et internationaux, équipée d'un microcircuit et/ou d'un microprocesseur nécessitant l'utilisation d'un Code d'Activation.

« Client »

Société contractant pour elle-même avec Click and Trust et/ou ses Filiales majoritairement contrôlées à plus de 50 % et l'ayant mandatée dans le cadre des présentes.

« Code Personnel »

Code provisoire connu de l'Administrateur et de l'Utilisateur permettant l'authentification pour saisi du Code Pin.

« Code Pin »

Code permettant de mettre en œuvre la clé privée associée au Certificat numérique.

« Contrat »

Ensemble formé des Conditions Particulières, des Conditions Générales et des Annexes Techniques.

« Formulaire »

Document disponible en ligne permettant l'envoi des Messages.

« Informations »

Ensemble des informations fournies à Click and Trust par le Client.

« Informations Confidentielles »

Toute information relative au Contrat et au Service ou concernant les parties et leurs activités ainsi que toute information identifiée comme confidentielle par chacune des parties.

« Kit Carte à Puce »

Ensemble remis à l'Utilisateur composé d'un lecteur de Carte à puce et d'une Carte à puce permettant la délivrance et l'utilisation d'un Certificat.

« Kit Clé USB »

Ensemble remis à l'utilisateur composé d'une Clé USB permettant la délivrance et l'utilisation d'un Certificat.

« Lecteur de cartes à puce »

Appareil de lecture et d'écriture de la Carte à puce, mis à disposition de l'Utilisateur.

« Message »

Message émis, tel que e-mail, déclaration fiscale, etc. et pouvant, notamment, être signé et envoyé grâce à un formulaire. Tout message signé engage le Client.

« Service »

Ensemble de prestations comprenant la délivrance, le renouvellement et la révocation de Certificats Numériques destinés à être utilisés conformément à la Politique de Certification selon les modalités prévues aux Conditions Particulières.

« Services Tiers »

Ensemble des services tiers, indépendants de Click and Trust, et dont l'accès ou l'utilisation nécessite l'obtention préalable d'un Certificat Mercantéo 2.

« Site »

Site Internet de Click and Trust accessible à partir de l'adresse suivante : <https://www.click-and-trust.com>

« Politique de Certification »

Document émis par Click and Trust pour l'Autorité de Certification "Mercantéo 2" dans lequel sont précisées les exigences relatives à la gestion du cycle de vie des Certificats, les applications autorisées pour les Certificats, et les obligations des intervenants.

« Utilisateur »

Désigne la personne physique dûment habilitée par le Client et à qui un Certificat est délivré, sous la responsabilité de l'Administrateur de Certificat. L'Utilisateur, en qualité de porteur de Certificat, doit se conformer aux obligations définies dans la Politique de Certification.

III. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les conditions techniques et juridiques dans lesquelles Click and Trust propose le Service aux Clients et notamment de bénéficier des Certificats Mercantéo 2.

IV. CONFORMITE

L'AC Mercantéo 2 nommée « AUTH-TOKEN-CLICK AND TRUST » a été reconnue conforme à l'ETSI/TS 102042 V2.4.1 Signatures électroniques et Infrastructure.

V. DOCUMENTS CONTRACTUELS

1. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité :
 - la Politique de Certification Mercantéo 2, disponible sur le site de Click and Trust à l'adresse : <http://www.click-and-trust.com/PC/PCclickandtrustMERCANTEO2.pdf>
 -

L'OID des certificats traités dans cette Politique de certification rattachée aux présentes Conditions Générales est le suivant :

- o **OID associé : 1.2.250.1.98.1.1.18.3.1.1**

- les Conditions Particulières ;
- les présentes Conditions Générales ;
- les Annexes Techniques.

2. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

VI. COLLABORATION

1. Les parties conviennent de collaborer étroitement dans le cadre de leurs relations.
2. A ce titre, le Client s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en fournissant à Click and Trust l'ensemble des éléments demandés.
3. Le Client et les Utilisateurs s'engagent à communiquer à Click and Trust toutes les difficultés rencontrées au fur et à mesure de l'exécution du contrat afin de permettre leur prise en compte, s'il y a lieu, le plus rapidement possible.
4. Dans le cadre de cette collaboration, le Client convient de désigner un interlocuteur privilégié en charge de la relation.

VII. DUREE - ENTREE EN VIGUEUR

1. Le Contrat entre en vigueur au jour de sa signature par les parties.
2. Il est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter de son entrée en vigueur.
3. Il est renouvelable, par tacite reconduction pour des périodes de trois (3) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis de trois (3) mois avant l'échéance du terme du présent Contrat.

VIII. MISES EN GARDE

1. Il appartient au Client et/ou à l'Utilisateur :
 - de s'assurer notamment de l'adéquation du Service et de ses caractéristiques avec ses propres besoins, ainsi que pour les Services Tiers le cas échéant ;
 - de disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser le Service, pour accéder et exploiter les Informations ainsi que pour adresser tout message ;
 - de s'assurer du respect du Contrat par toute personne travaillant pour son compte et notamment par tous les Utilisateurs ;
 - de veiller à disposer, lors de l'accès au Service, des Certificats appropriés ;
 - de veiller à envoyer ses messages vers l'adresse électronique souhaitée ;
 - d'examiner les conséquences liées à la perte du Certificat.
2. Le Client et/ou l'Utilisateur sont tenus de vérifier, avant tout accès au Service que leur équipement informatique ne contient aucun virus et est en état de fonctionnement, permettant une utilisation optimale du Service.
3. Le Client reconnaît, par ailleurs, avoir été informé des risques inhérents à l'utilisation du réseau Internet ainsi qu'à celle du Service tout particulièrement, en termes de :
 - non accessibilité aux Informations ;
 - suspension et/ou non accessibilité du Service ;
 - défauts de sécurité dans l'envoi ou la réception de messages tels que, notamment, non réception du message par son destinataire, contrôles de la validité du certificat de l'émetteur ou du récepteur
 - rapidité non garantie, dans l'exécution des transactions et dans la transmission des données, des mises à jour, des messages via le Service.
4. C'est en toute connaissance de cause que le Client a souhaité bénéficier du Service et des Certificats délivrés dans les conditions régies par la Politique de Certification, dont il déclare expressément avoir pris connaissance et dont il accepte les termes.

IX. SOUSCRIPTION

DELIVRANCE DU CERTIFICAT ADMINISTRATEUR

1. La demande de Certificat est réalisée sur le Site par l'Administrateur de Certificat.
2. L'Administrateur de Certificat reçoit le Contrat d'Utilisation.
3. L'Administrateur de Certificat communiquera alors à Click and Trust les éléments, pièces justificatives et Contrats signés, définis dans la Politique de Certification, dont il a accepté les termes.
4. La responsabilité de Click and Trust ne saurait être engagée, en cas d'impossibilité pour Click and Trust de délivrer le Certificat, tenant notamment à la non fourniture par le Client des informations requises ou

à la fourniture d'informations incomplètes. Click and Trust informera le Client dans les meilleurs délais.

5. Lors de l'acceptation de la demande de Certificat, Click and Trust informe l'Administrateur de Certificat, des jours et de l'horaire auxquels il pourra se rendre dans les locaux du Client, aux fins de vérifier physiquement l'identité de l'Administrateur. Le client pourra se voir remettre son Certificat pré chargé / procéder lui-même à l'installation et à la génération de son Certificat sur Kit Carte à Puce et/ou sur Kit Clé USB où demander l'intervention d'un technicien.
6. Le Client est informé qu'il est tenu de respecter la date et l'horaire choisis d'un commun accord avec Click and Trust. Un retard au maximum de 15 minutes du fait du Client est admis. Au-delà de ce quart d'heure, un nouveau rendez-vous devra être pris et une facturation complémentaire au tarif en vigueur sera établie.
7. Le Client dispose de la faculté de modifier la date et l'horaire du rendez-vous déjà convenu, au plus tard dans les 48 heures qui le précède, en appelant au numéro indiqué sur le site de Click and Trust www.click-and-trust.com.
8. Le Client s'engage à procéder à la validation de l'installation du Kit Carte à Puce ou Clé USB et à l'acceptation du Certificat en remplissant le document de confirmation de réception du Certificat présenté lors de l'installation / ou de la délivrance.
Le porteur est tenu d'avertir Click and Trust de toute inexactitude ou défaut de Certificat dans les sept jours ouvrés consécutifs au retrait du Certificat, afin que celui-ci soit révoqué et qu'un autre lui soit fourni.
Le porteur est réputé avoir testé et accepté son Certificat dès lors qu'un délai de 2 mois, après le retrait du Certificat, est dépassé ou s'il a utilisé son Certificat.

GESTION DES CERTIFICATS SECONDAIRES

La gestion des Certificats secondaires pour le Client (commande, installation, révocation, renouvellement) est alors sous la responsabilité de l'Administrateur de Certificat, conformément à la Politique de Certification et aux Annexes Techniques des présentes.

MODALITES DE GESTION DES MESSAGES

L'Utilisateur reconnaît être entièrement responsable du contenu et de l'envoi des informations adressées par ses soins, sous forme de Message sécurisé.

X. CONFIDENTIALITE - SECURITE

1. La définition du code pin est du ressort de l'Administrateur et/ou de l'Utilisateur. Il permet à ces derniers de contrôler l'utilisation de la clé privée associée à leurs Certificats respectifs.
2. Un code personnel est transmis à l'Utilisateur par l'Administrateur. L'Utilisateur s'engage à le modifier et le personnaliser immédiatement afin d'en assurer sa stricte confidentialité.
3. L'Administrateur et/ou l'Utilisateur s'engagent à garder le Code Pin.
4. L'Administrateur et/ou l'Utilisateur s'engagent également à assurer la sécurité du Kit Carte à Puce et/ou du Kit Clé USB ainsi que les accès respectifs à leurs propres postes informatiques.
5. En conséquence, Click and Trust ne saurait être tenu responsable de l'utilisation du Code Pin, du Kit Carte à Puce ou du Kit Clé USB et/ou de l'un de ses éléments, par un tiers non autorisé.

XI. USAGE DU CERTIFICAT ET DE LA CLE PRIVEE ASSOCIEE

1. L'utilisation du certificat et de la clé privée associée est strictement limitée au service d'authentification et de signature. Les Administrateurs et Utilisateurs doivent respecter strictement ces usages autorisés des bi-clés et des Certificats. Dans le cas contraire, leur responsabilité pourrait être engagée.

XII. REVOCATION DU CERTIFICAT

1. Le Contrat demeure en vigueur malgré la révocation de tous les Certificats du Client.
2. Le Client, les Administrateurs ainsi que les Utilisateurs reconnaissent expressément accepter que Click and Trust puisse, à tout moment et sans préavis, révoquer le(s) Certificat(s) de tout ou partie des Administrateurs et des Utilisateurs, dans les cas prévus à cet effet dans la Politique de Certification.
3. En outre, et sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours à compter de la notification des motifs par Click and Trust restée sans effet, le Client, les Administrateurs ainsi que les Utilisateurs reconnaissent à Click and Trust le droit de révoquer le(s) Certificat(s) en cas de non-paiement de l'abonnement à l'échéance.

- Le Client, les Administrateurs et les Utilisateurs reconnaissent expressément que la révocation du (des) Certificat(s) peut entraîner l'inaccessibilité au Service ce qui ne saurait, en aucun cas, engager la responsabilité de Click and Trust.
- Le Client, les Administrateurs et les Utilisateurs reconnaissent également expressément que dans l'hypothèse où leurs Certificats seraient révoqués, tout autre accès ou opérations, extérieures au Service, requérant l'usage d'un Certificat, seraient proscrits avec le(s) Certificat(s) délivré(s) par Click and Trust.
- En cas de compromission de la clé privée, de perte, de vol ou de tout autre incident de nature quelconque concernant le Code Pin et/ou la Carte à puce et/ou la Clé USB ou en cas d'accès non autorisé au poste informatique du Client, le Client, les Administrateurs et les Utilisateurs s'engagent à en informer, sans délai, Click and Trust afin de demander la révocation du Certificat concerné. Le Client, les Administrateurs et/ou les Utilisateurs demanderont la révocation de leurs Certificats respectifs, sous la responsabilité du Client, selon les modalités précisées dans la Politique de Certification.
- L'Utilisateur accepte expressément que la révocation de son Certificat soit demandée par lui-même, l'Administrateur, le Client ou Click and Trust dans les conditions prévues aux clauses XII.2 ou XII.3.
- L'Administrateur accepte expressément que la révocation de son Certificat soit demandée par lui-même, le Client ou Click and Trust dans les conditions prévues aux clauses XII.2 ou XII.3.
- Le Client, les Administrateurs et les Utilisateurs sont seuls responsables de la perte, du vol, de la détérioration, de l'utilisation du Code Pin, du Kit Carte à Puce ou du Kit Clé USB et de leurs éléments, ainsi que de toute révocation de leurs Certificats respectifs.
- Le Client accepte expressément que la révocation du Certificat soit publiée sur la liste de révocation accessible aux internautes et Services Tiers.

XIII. VERIFICATION DES CERTIFICATS

Les personnes qui utilisent un CERTIFICAT sont tenues de vérifier, avant son utilisation, l'état des certificats de l'ensemble de la chaîne de certification correspondante. La méthode utilisée est à l'appréciation des utilisateurs.

- Pour vérifier la chaîne de certification, l'Utilisateur d'un certificat peut télécharger les certificats de l'AC Racine et des AC subordonnées sur le site de Click and Trust www.click-and-trust.com, dans la rubrique « Nos solutions ».
- Pour vérifier le statut de révocation d'un certificat, l'AC publie périodiquement :
 - la Liste des Certificats Révoqués : <http://www.click-and-trust.com/CLICKANDTRUST/AUTHtokenCLICKANDTRUST.crl>.
 - la liste des certificats d'AC révoqués : http://www.click-and-trust.com/CLICKANDTRUST/CERTIFICATIONAUTHORITY_clickandtrust.crl

XIV. DISPONIBILITE DU SITE

- Click and Trust s'efforcera d'offrir au Client la meilleure disponibilité du Site.
- Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue, en termes de disponibilité, de performance, d'accessibilité, compte tenu de la structure du réseau Internet.
- Le Site est accessible par le Client, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou difficultés techniques, informatiques, liées aux télécommunications ou difficultés liées au traitement ou à la communication d'informations, indépendants de la volonté de Click and Trust.
- Par dérogation à l'alinéa précédent, Click and Trust pourra interrompre le Service pour des raisons de maintenance du Site. A ce titre, Click and Trust dispose d'une plage horaire journalière de 18h00 à 07h00 (heure française de métropole) pour effectuer la maintenance nécessaire au bon fonctionnement du Service.

XV. UTILISATION DU KIT CARTE À PUCE ET DU KIT CLÉ USB

- Le Kit Carte à Puce et/ou le Kit Clé USB sont mis à la disposition des Administrateurs et des Utilisateurs, moyennant la perception de frais d'abonnement et d'installation tels que prévus aux Conditions Particulières.
- Le Client est seul responsable pour l'ensemble des Administrateurs et Utilisateurs du défaut d'entretien et/ou de la perte du Kit Carte à Puce ou du Kit Clé USB, d'une erreur de manipulation par lui-même ou un tiers et

de toute autre utilisation, de quelque nature que ce soit, du Kit Carte à Puce ou du Kit Clé USB.

- Les Clés USB, Cartes à puce et Lecteurs de carte à puce bénéficient d'une garantie d'un an, hormis le cas de mauvaise utilisation.
- Les remplacements et/ou les déblocages de Clés USB ou de Cartes à puces sont facturés au tarif en vigueur sur le site de Click and Trust www.click-and-trust.com.
- Dans tous les cas, Click and Trust ne procédera à l'échange qu'après réception du Lecteur de la carte à puce et/ou de la Carte à puce et/ou de la Clé USB défectueux.

XVI. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Click and Trust concède au Client pour chacun de ses Administrateurs ou Utilisateurs, une licence d'utilisation, non exclusive du Service, du Kit Carte à Puce et/ou du Kit Clé USB, pour toute la durée du Contrat.
- Click and Trust est seule propriétaire de son Site, de ses marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes y afférents.
- L'Utilisateur, l'Administrateur et le Client s'engagent à respecter l'intégralité des droits de Click and Trust et s'interdisent de susciter toute confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit et de reproduire, tout ou partie, des éléments du Site, ou du Service, sur quelque support que ce soit, sans y avoir été expressément autorisés.

XVII. CONDITIONS FINANCIERES

- Le coût d'accès au Service ainsi que les modalités de paiement du prix figurent sur les Conditions Particulières du Contrat d'Utilisation du Service Click and Trust – Mercantéo 2 -, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance. Ce coût n'intègre pas les frais d'accès à Internet, ni le prix des communications téléphoniques selon les tarifs en vigueur pratiqués par les opérateurs téléphoniques, directement réglés par le Client.
- Click and Trust se réserve la faculté de procéder à la révision de ses conditions tarifaires moyennant une information préalable du Client. A défaut de contestation de la part de ce dernier sous un mois à compter de l'envoi de l'information, le nouveau tarif sera appliqué, ce que le Client accepte expressément.
- Le remplacement d'un Certificat est facturé au tarif en vigueur sur le site de Click and Trust www.click-and-trust.com.
- En cas de révocation de l'ensemble des Certificats liés au Contrat, la totalité des sommes dues jusqu'au terme de l'abonnement, deviendra immédiatement exigible.

XVIII. RESPONSABILITE

- Click and Trust est soumise à une obligation de moyens dans le cadre des présentes.
- A cet égard, le Client reconnaît et accepte la spécificité et le caractère novateur et évolutif de la certification numérique, tant du point de vue technique que du point de vue juridique.
- De ce fait, il accepte toute modification ultérieure tant des Certificats que des modalités contractuelles d'utilisation du Service Click and Trust.
- Click and Trust ne saurait garantir que les Informations sont exemptes d'erreur et ne garantit pas leur complétude, leur actualité, leur exactitude.
- En conséquence, il appartient au Client de s'assurer de la mise à jour des Informations le concernant sous sa responsabilité exclusive.
- Click and Trust ne saurait être tenue responsable de difficultés d'accès au Site et/ou aux Services Tiers compte tenu tant de la complexité des réseaux mondiaux et des aléas liés à l'utilisation d'Internet que des obligations liées à la maintenance du Service.
- Le Client reconnaît avoir été parfaitement informé des caractéristiques et des modalités de fonctionnement des Certificats Electroniques, des Kits Carte à puce et/ou Kits Clé USB et des options y afférentes. Le Client reconnaît que Click and Trust a satisfait à son obligation d'information en sa qualité d'Autorité de Certification.
- Le Client s'engage à consulter régulièrement la Politique de Certification mise en ligne sur le site de Click and Trust et le cas échéant, à prendre en compte les modifications et les mesures en découlant.
- L'Utilisateur, l'Administrateur de Certificat et le Client s'engagent à respecter les conditions d'utilisation des clés privées et des Certificats, décrites dans la Politique de Certification Mercantéo 2.
- En aucun cas, Click and Trust ne peut être tenue responsable des préjudices indirects tels que notamment préjudice commercial, perte de clientèle, perte de chiffres d'affaires, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte financière, perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques résultant :

- d'Informations erronées, d'une communication ou d'une absence de communication des Informations, de la présentation du formulaire, de la perte de messages, de la perte de formulaire ou de la non accessibilité aux messages ou aux formulaires, d'erreurs lors de l'envoi de messages ;
- de la non obtention du Certificat, de la révocation du Certificat, des conséquences liées à la révocation du Certificat, dans l'exécution ou à l'occasion de l'utilisation du Service, des Services Tiers le cas échéant et/ou de l'utilisation des Informations transmises.

11. En tout état de cause, la réparation des préjudices directs subis par le Client qui pourrait être mise à la charge de Click and Trust ne saurait excéder le montant perçu au titre de la facturation annuelle du contrat, ce que le Client accepte expressément.

XIX. PREUVE – CONSERVATION - ARCHIVAGE

1. Les enregistrements informatiques relatifs à l'émission, à la gestion et à la révocation de Certificats, objet des présentes, seront conservés par Click and Trust dans des conditions raisonnables de sécurité durant au moins 5 ans après leur enregistrement.
2. Un archivage de ces enregistrements sera effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable, conformément à l'article 1348 du Code Civil.
3. Le Client reconnaît que les enregistrements des données électroniques échangées entre Click and Trust et le Client, notamment par ses Administrateurs et Utilisateurs, conservés dans le système d'information de Click and Trust seront considérés comme une preuve des interventions du Client.
4. L'authentification au moyen de l'utilisation du Certificat vaut imputabilité des opérations effectuées par le Client.
5. Les documents contractuels ainsi que les justificatifs fournis à Click and Trust dans la cadre de la souscription d'un client au service Mercantéo 2 sont conservés par Click And Trust durant au moins 10 ans.

XX. INFORMATIQUE ET LIBERTE

1. Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le Client est informé que :
 - les informations demandées lors de la conclusion des présentes ainsi que les informations recueillies dans le cadre du fonctionnement du Service sont obligatoires pour l'utilisation du Service ;
 - les informations sont destinées à Click and Trust, responsable du traitement, à ses sous-traitants, à des entités du groupe Banque Populaire ou à ses partenaires, ainsi qu'aux autorités compétentes, afin de gérer les accès, l'utilisation du Service Click and Trust et à des fins de gestion d'information ;
 - le Client autorise expressément Click and Trust à traiter en mémoire informatisée les données le concernant ;
 - il peut pour des motifs légitimes s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.
2. Le Client est informé que les Informations de caractère personnel sur ses Administrateurs ou Utilisateurs sont nécessaires pour bénéficier des Certificats et peuvent être utilisées comme éléments d'authentification.
3. Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition en écrivant à l'adresse suivante :
Click and Trust, Service Clients 8336F
TSA 61302
75564 PARIS CEDEX 12
4. Le Client fait son affaire personnelle de l'information des Administrateurs et des Utilisateurs sur l'utilisation des données de caractère personnel les concernant et de l'existence d'un droit d'accès et de rectification par ces derniers.

XXI. SECRET

1. Chacune des parties s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour maintenir la confidentialité des présentes.
2. Chacune des parties s'engage à ne communiquer les Informations Confidentielles dont elle aurait connaissance qu'à ses dirigeants, préposés, conseils en étroite liaison avec l'exécution du Contrat et auxquels ces informations sont nécessaires dans le cadre de l'exécution de leur contrat de travail ou mission.
3. Chacune des parties s'interdit d'utiliser les Informations Confidentielles dont elle dispose en dehors du cadre de l'exécution du Contrat.
4. A la résiliation du Contrat, les obligations contenues dans le présent article et incombant à chacune des parties seront maintenues pendant une durée de cinq (5) ans.

XXII. CONTACT

1. Pour toute demande concernant le service « CLICK AND TRUST MERCANTEO 2 », contacter le service client de CLICK AND TRUST :
 - Par courrier : CLICK AND TRUST, Service Clients 8336F - TSA 61302 - 75564 PARIS CEDEX 12
 - Par téléphone au +33 892 68 14 18 du lundi au vendredi de 9h à 18h (0,40 € TTC/min).
 - Par Fax au +33 1 48 77 78 12
 - Par E-mail : contact-commercial@click-and-trust.com

XXIII. FORCE MAJEURE

1. De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français.
2. Parmi les cas de force majeure, sont d'ores et déjà identifiés :
 - les modifications légales et réglementaires relatives à la Certification Electronique ;
 - les pannes d'ordinateurs et/ou de Serveurs ;
 - les blocages des réseaux de télécommunication ;
 - les grèves totales ou partielles, notamment au sein des Services Tiers, des exploitants ou opérateurs de télécommunications ainsi que les intempéries, épidémies, blocages de moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, guerre, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restriction gouvernementale, blocage des télécommunications, panne d'électricité.
3. Dans un premier temps, les cas de force majeure ou assimilés suspendront l'exécution du Contrat.
4. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, le Contrat sera résilié automatiquement de plein droit sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité ou dédommagement.

XXIV. INTEGRALITE

1. Le Contrat (notamment les Conditions Générales, les Conditions Particulières et Annexes Techniques visées aux présentes) et la Politique de Certification expriment l'intégralité de l'accord des parties.
2. Aucune des informations générales ou spécifiques figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties, telles que note d'information, notice technique, information en ligne ne pourront s'intégrer au Contrat.

XXV. NULLITE

1. Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales d'utilisation sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'une réglementation ou à la suite d'une décision définitive ayant autorité de la chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

XXVI. RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle déclaration ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la partie concernée.

XXVII. CESSION

Le présent contrat ne peut être l'objet d'aucune cession, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, par le Client auprès d'un tiers.

XXVIII. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement. Pour régulariser sa situation, des frais de traitement d'impayé et des pénalités de retard seront facturés au Client au tarif en vigueur sur le site de Click and Trust www.click-and-trust.com.

XXIX. RESILIATION

1. En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, le Contrat sera résilié automatiquement.
2. La résiliation du Contrat entraîne la révocation automatique du(des) Certificat(s) et la restitution des Kits Carte à Puce (carte à puce et lecteur) et/ou Kits Clé USB en cas de résiliation intervenant avant la fin des deux premières années du Contrat.

XXX. LOI APPLICABLE

Le Contrat est soumis à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de forme comme pour les règles de fond.

XXXI. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est donnée au Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

XXXII. DOMICILIATION

1. Les Parties élisent domicile en leur siège social.
2. Toutes les notifications, pour être valides devront être effectuées au siège social de chacune des Parties.
3. Le changement d'adresse de l'une des Parties devra immédiatement être notifié à l'autre Partie par télécopie ou par mail confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes « Conditions Générales d'Utilisation » et s'engage à les respecter.

Signature de l'Utilisateur